

Société de compensation
en assurance médicaments
du Québec



Quebec Drug
Insurance Pooling
Corporation

L'ASSURANCE MÉDICAMENTS AU QUÉBEC

Modalités 2020

Entériné par le conseil d'administration de la Société de compensation en assurance médicaments du Québec le 15 octobre 2019

Modalités 2020

La Société de compensation en assurance médicaments du Québec (Société) établit les modalités de mise en commun pour 2020.

Taille du groupe (nombre de certificats)	Seuil par certificat 2020	Facteur annuel Sans personne à charge	Facteur annuel Avec personnes à charge
Moins de 25	8 000 \$	211,00 \$	581,00 \$
De 25 à 49	16 500 \$	137,00 \$	376,00 \$
De 50 à 124	32 500 \$	74,00 \$	205,00 \$
De 125 à 249	47 500 \$	52,00 \$	142,00 \$
De 250 à 499	72 000 \$	34,00 \$	94,00 \$
De 500 à 999	95 000 \$	27,00 \$	74,00 \$
De 1 000 à 3 999	120 000 \$	23,00 \$	62,00 \$
De 4 000 à 5 999	300 000 \$	11,00 \$	31,00 \$
6 000 et plus	Libre marché	Libre marché	Libre marché

Tous les régimes sont soumis aux conditions suivantes :

- La formule de compensation utilise les prestations payées par certificat qui excèdent les seuils, incluant les réclamations payées à titre de deuxième payeur.
- Les modalités de mise en commun considèrent des indices de perte cible de 93% pour les tranches inférieures à 35 000\$ et 90% pour les tranches supérieures.
- Les médicaments admissibles sont ceux couverts par le régime privé.